Accusé de réception en préfecture 092-219200094-20221004-DEL2022-S05008-DE Date de télétransmission : 11/10/2022 Date de réception préfecture : 11/10/2022

République Française



COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

Du 4 octobre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à huis clos, à la Mairie, le mardi 4 octobre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 septembre 2022.

Étaient présents

M. RÉVILLON, Maire, Μ. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER. MAINGUY, Μ. Mme JAUFFRET. M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY. Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints; Mme EMIRIAN, DE PERIER, M. KLEIN, Mme ROSSIGNOL DE LA Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, RONDE. Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (à partir de 20h10), Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme COLOMBEL, Mme DE PRATI, M. SIBON, Mme DUCLOUX, M. CLAUSSMANN, Mme DAHAN, Mme PETIT (jusqu'à 20h10).

Procurations

Mme COLOMBEL a donné pouvoir à Mme Anne-Gabrielle CANTET, Mme Sonia DE PRATI à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. CLAUSSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme DAHAN à M. MBANZA.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2022/S05/008

Objet : Convention tripartite d'habilitation à conclure avec le SIGEIF et le SIPPEREC pour l'obtention des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants ;

Vu le décret n°2010-1664 du 29 décembre 2010, relatif aux Certificats d'Economies d'Energie ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) en date du 15 décembre 2014 ;

Vu la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) en date du 18 décembre 2014 ;

Vu le projet de convention tripartite d'habilitation avec le SIGEIF, le SIPPEREC et la commune de Bois Colombes pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Bois-Colombes de signer cette convention d'habilitation tripartite, afin de promouvoir ses actions de maîtrise de la demande d'énergies et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie;

Vu l'avis de la commission environnement et cadre de vie du 26 septembre 2022 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur VINCENT, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu :

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1:

APPROUVE le projet de convention d'habilitation tripartite proposée entre le SIGEIF, le SIPPEREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie.

Article 2:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention d'habilitation tripartite entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la Commune relative au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, ainsi que leurs éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

Certifié exécutoire par le Maire, Compte tenu de la Réception en

Préfecture le 1 1 101 2022 Et de la publication

Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine

Le Directeur Général des Services

Florent MABIRE

Fait en séance les jour, mois et an susdits Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire, Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine

RÉVILLON